

La gestion du crédit comme moteur d'une croissance durable

Maintenant que les perspectives de l'économie belge sont nettement plus positives qu'il y a un an, de nombreuses entreprises mettent de l'ordre dans leurs affaires.

COMMENT ABORDER LES PREMIÈRES ÉTAPES DE LA GUÉRISON?

Maintenant que pour de nombreuses entreprises, les mesures temporaires ne sont plus nécessaires, il est indispensable d'identifier les goulets d'étranglement dans vos processus actuels.

La pression croissante sur la position de liquidité et la trésorerie amène un grand nombre de PME et d'entreprises familiales à se poser presque directement la question des créances impayées et de la politique des débiteurs. La pandémie a incité les entrepreneurs à donner la priorité à ce processus et, à mesure que l'économie se redresse, les entreprises exerceront une pression supplémentaire en appliquant des conditions de paiement toujours plus strictes.

Garantir les paiements plus rapidement est devenu un véritable défi pour les chefs d'entreprise et l'augmentation des défauts de paiement est inquiétante. La crise a largement redistribué les cartes; un client autrefois solvable peut désormais se retrouver en difficulté financière. Le processus de recouvrement est délicat et

nécessite une approche spécifique. Mais s'il est fait correctement, il contribue à la croissance de votre entreprise et à une position de liquidité renforcée pour faire face aux vulnérabilités économiques.

LA NUMÉRISATION COMME ÉLÉMENT D'AVENIR

Pour résister aux contrecoups de cette crise, il reste crucial de poursuivre la numérisation des processus d'entreprise. Les entreprises avant-gardistes qui optent pour un avenir numérique ont une capacité d'adaptation beaucoup plus grande, ce qui leur permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de renforcer leur position sur le marché.

Une gestion numérique du crédit permet de garder le contrôle sur la situation, ce qui profite non seulement à l'administration financière mais aussi au gestionnaire. Il permet à l'administration financière d'automatiser la gestion des débiteurs de manière ciblée et de faire la différence avec les profils de clients à haut risque. De son côté, le gestionnaire peut s'appuyer sur des rapports de paiement détaillés et des informations

sur le marché pour étayer ses décisions futures.

OPPORTUNITÉS DANS LES CONTRAINTES

De plus en plus d'entreprises choisissent d'inclure dans leurs objectifs commerciaux des investissements durables qui contribuent efficacement à la stabilité et à la croissance à long terme. Un manque de capital disponible met cette situation en péril.

En tant que chef d'entreprise, vous êtes confronté à de nombreux problèmes tels que la rareté actuelle des bons profils sur le marché du travail. En détectant les opportunités dans les restrictions, les PME décident de plus en plus de travailler avec des spécialistes et d'externaliser le processus fastidieux des créances.

Au moyen du *service de recouvrement*, Deloitte soutient l'ensemble du processus de gestion du crédit avec une solution complète de bout en bout. Grâce à nos connaissances et à notre expérience dans de nombreux secteurs, nous travaillerons avec vous pour mettre en place un processus flexible, axé sur les résultats et adapté aux besoins de votre entreprise. Une équipe de profils expérimentés est chargée du recouvrement de la créance en souffrance dans le respect du client.

Grâce à cette externalisation, l'entrepreneur résilient retrouve la possibilité de se concentrer sur ses tâches essentielles, notamment la croissance durable.

Steven Doms, sdoms@deloitte.com



LE MARCHÉ DES ACQUISITIONS EN HAUSSE

LE MARCHÉ MONDIAL DES TRANSACTIONS A ÉTÉ PERTURBÉ AU DÉBUT DE L'ANNÉE DERNIÈRE PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19. TOUTEFOIS, MALGRÉ LES NOMBREUSES INCERTITUDES PERSISTANTES, LE MARCHÉ S'EST RAPIDEMENT REDRESSÉ. AU PREMIER TRIMESTRE 2021, UN NOMBRE RECORD DE TRANSACTIONS A ÉTÉ RÉALISÉ. CETTE TENDANCE DEVRAIT SE POURSUIVRE À L'AVENIR.

La résilience des fusions et acquisitions au COVID-19

Au cours des premiers mois de la pandémie, le marché des fusions et acquisitions s'est presque totalement arrêté. Les actionnaires et les management ont réorienté leurs priorités pour assurer la sécurité des employés et le bon fonctionnement des entreprises. Le très haut degré d'incertitude entourant l'impact futur de cette crise a provoqué un arrêt complet des pourparlers d'acquisition en cours et prévus.

Au cours du second semestre de 2020, les décideurs politiques et les organisations commerciales ont mieux compris comment le monde s'était adapté à la nouvelle normalité. Les préférences des consommateurs n'avaient jamais changé aussi radicalement. Cette évolution a montré combien il était important d'être flexible pour y répondre. Outre les bons résultats d'exploitation dans un certain nombre de secteurs, les liquidités disponibles sur le marché, renforcées par les fonds de relance des gouvernements, ont provoqué une explosion de la demande. Les entreprises axées sur la consommation virtuelle (e-commerce, paiements sans contact, numérique, ...) ont été les grandes gagnantes du marché des acquisitions et ont bénéficié de multiples rappelant la bulle internet de 1997.

Un démarrage spectaculaire des activités M&A en 2021

La dynamique du marché des acquisitions au dernier trimestre 2020 s'est poursuivie en 2021. À l'échelle mondiale, le marché des fusions et acquisitions a atteint une valeur de transaction de 1,16 milliard USD au premier trimestre 2021, ce qui a même dépassé les valeurs déjà élevées des premiers trimestres 2018 et 2019 (voir graphique). Outre l'augmentation de la valeur totale, on observe également une augmentation des prix. Selon l'indice Argos, qui calcule le rapport entre la valeur d'entreprise d'une société et son EBITDA, un multiple de 10 était la moyenne en 2020. Ce ratio a augmenté au cours du premier semestre de cette année pour atteindre le chiffre record de 11,6. À noter qu'il s'agit de multiples pour les sociétés d'une valeur actionnariale moyenne de 165 millions d'euros. Ici, les acheteurs stratégiques proposent plus souvent des multiples plus élevés que les acteurs financiers.

Les perspectives pour 2021 restent également favorables en raison de la présence continue d'attributs favorables aux transactions, tels que des taux d'intérêt bas, les prix des marchés boursiers, les sociétés de capital-investissement ayant une "poudre sèche" et les mesures de relance gouvernementales.

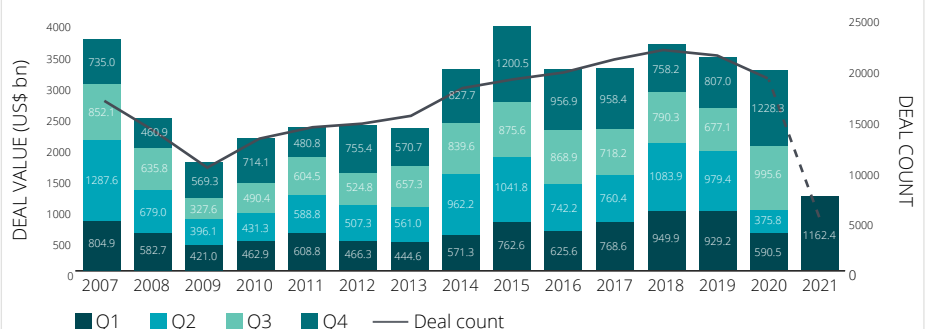
En outre, COVID-19 a également eu un impact positif sur la vitesse de conclusion des transactions. Les nombreux obstacles qui ont dû être surmontés (comme l'absence de possibilité de contact physique) ont été transformés en opportunités.

Le marché belge des PME bat son plein

Un mouvement similaire est observé sur le marché des PME. L'arrêt dû à l'épidémie de COVID-19 a été de très courte durée (1 à 2 mois). D'une manière générale, les secteurs qui n'ont pas été gravement touchés par la crise ont affiché des résultats d'exploitation très solides, ce qui a boosté la recherche d'opportunités de croissance. Grâce au soutien du gouvernement belge, le nombre de faillites a été moins élevé que prévu, ce qui a entretenu les marchés du crédit. Outre l'aspect économique, de nombreux entrepreneurs ont commencé à envisager l'avenir différemment. On observe un changement dans la perception des risques, préparer la succession afin de garantir la continuité de l'entreprise est devenu une priorité. Avec le vieillissement de la population, de nombreux propriétaires de PME se trouvent actuellement dans cette situation. Tant que le climat économique reste favorable, de nombreuses transactions sont attendues dans les années à venir.

Pierre-Yves Jusniaux, pjusniaux@deloitte.com

Global quarterly breakdown trend (2007-1Q21)



Source: Global & Regional M&A Report 1Q21, Mergermarket (2021)

Budget mobilité 2.0

Depuis l'introduction du budget mobilité en 2019, le gouvernement souhaite encourager les employés à adopter des solutions de mobilité plus écologiques et plus flexibles. Toutefois, les importantes barrières à l'entrée et les obligations administratives actuelles rendent le suivi pratique lourd et complexe, de sorte que le budget mobilité n'a connu à ce jour qu'un succès limité. Au travers de plusieurs initiatives législatives, le gouvernement souhaite donc rendre le système plus accessible.

L'objectif est de faire en sorte que la possibilité d'octroyer des budgets mobilité aux employés ne dépende plus de la fonction. L'important serait par conséquent que l'employeur mène une politique de voitures de société au sein de l'entreprise. Lors du calcul du Total Cost of Ownership (TCO) ou du montant du budget mobilité, il serait désormais possible d'exclure les coûts liés à l'usage professionnel de la voiture et de les rembourser séparément.

À partir de 2026, dans le cadre du premier pilier (voitures respectueuses de l'environnement), il sera uniquement possible d'opter pour une voiture à zéro émission de CO₂. En outre, à partir de ce moment, chaque choix effectué dans le cadre du second pilier (moyens de transport alternatifs) ne devrait pas entraîner d'émission de CO₂ non plus. Cela signifie par exemple que seules les voitures partagées ne produisant aucune émission de CO₂ seraient éligibles.

En outre, le second pilier du budget mobilité devrait être élargi

afin d'y inclure les options de dépenses en matière de mobilité durable, telles que la possibilité de location, le leasing, l'entretien et l'abonnement obligatoire des vélos, l'achat d'abonnements familiaux pour les transports en commun, le financement des remboursements en capital et intérêts des employés habitant dans un rayon de 10 km (au lieu de 5 km) de leur lieu de travail, une prime aux piétons de 0,24 EUR/km, le remboursement des frais de stationnement pour utiliser les transports en commun, ...

Afin de promouvoir la mobilité durable, le gouvernement veut également obliger les employeurs à proposer au moins une offre du second pilier.

Au moment de la rédaction de cet article, les changements susmentionnés étaient inclus dans un avant-projet de loi. Des changements sont donc encore possibles.

Louise Collin,
locollin@deloitte.com



Modifications cotisation de solidarité CO₂ pour les voitures de société

La volonté du gouvernement de rendre le parc automobile plus vert en Belgique se reflète également en matière de sécurité sociale. Ainsi, la cotisation de solidarité CO₂ des employeurs sera augmentée pour les voitures achetées à partir du 1er juillet 2023.

La cotisation de solidarité est calculée par une formule qui tient compte de l'émission de CO₂ des voitures et du type de moteur à combustion.

Cette formule sera conservée, mais son résultat devra être multiplié par un facteur plus élevé: ce montant est actuellement de 1,3222 et sera augmenté à:

- 2,25 à partir du 1er juillet 2023,
- 2,75 à partir du 1er juillet 2025,
- 4,00 à partir du 1er janvier 2026 et
- 5,50 à partir du 1er janvier 2027.

En outre, la cotisation minimum, qui s'applique aux voitures sans émission de CO₂ sera également augmentée à partir du 1er janvier 2025.

Avec l'augmentation de la cotisation de solidarité CO₂ pour les voitures avec moteur à combustion, le gouvernement espère encourager les employeurs à s'orienter le plus rapidement possible vers une politique de mobilité plus durable et plus verte.

Louise Collin, *locollin@deloitte.com*



Avez-vous payé deux fois des droits de succession sur des biens meubles étrangers?

POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT DES DROITS DE SUCCESSION PAYÉS À L'ÉTRANGER



Étant donné que chaque pays décide indépendamment de ce qu'il prélève en matière de droits de succession, il arrive souvent qu'un certain bien soit imposé dans deux pays différents. En effet, un résident belge qui décède verra son patrimoine mondial taxé aux droits de succession en Belgique.

Si la succession comprend un bien étranger, le pays concerné prélèvera aussi généralement des droits de succession. Par conséquent, la réglementation fiscale belge prévoit la possibilité de compenser les droits de succession payés à l'étranger sur les biens immobiliers.

Toutefois, il n'existe pas de possibilité similaire de compenser les droits de succession payés à l'étranger sur des

biens mobiliers (par exemple, des comptes bancaires). Dans son arrêt du 3 juin 2021, la Cour constitutionnelle a considéré que cette différence de traitement violait la Constitution. La Cour ne voit pas de justification raisonnable au fait que la compensation soit prévue pour les biens immobiliers et non pour les biens mobiliers.

La conséquence concrète de cet arrêt est que, pour les successions futures, la compensation peut également être demandée pour les droits de succession payés à l'étranger sur des biens meubles.

En Flandre, cette compensation doit être demandée dans les cinq ans à compter du 1er janvier de l'année au cours de laquelle les droits de succession ont été perçus. En Wallonie et à Bruxelles, un délai de deux

ans à compter du paiement des droits de succession s'applique.

Pour les successions qui ont déjà été taxées, un remboursement d'impôt peut encore être demandé si la période de cinq/deux ans susmentionnée n'a pas encore expiré. Dans un avis récent, l'administration fiscale flamande déclare qu'elle acceptera également le remboursement si la période de cinq ans a déjà expiré, ce qui nous semble logique.

Il n'y a cependant pas (encore?) de position similaire de l'administration fiscale wallonne/bruxelloise. Pour les successions wallonnes et bruxelloises pour lesquelles la période de deux ans a expiré, il convient d'examiner plus avant si un règlement peut encore être demandé.

Hélène Rouvez, hrouvez@deloitte.com

RGPD (GDPR)

Si dorénavant vous ne souhaitez plus recevoir notre lettre d'information, envoyez un mail à Liesbeth Van Gucht, Lvangucht@deloitte.com ou un message par courrier à Deloitte Accountancy, Rédaction Actualités, Raymonde de Larocheaan 19A, 9051 Gent

Editeur responsable
Henk Hemelaere

La reproduction totale ou partielle de cette publication n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de la rédaction. Malgré tous les soins apportés à cette édition, la rédaction ne peut être tenue pour responsable des erreurs et omissions éventuelles qui subsisteraient dans les textes publiés. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre correspondant Deloitte habituel, ou téléphonez au numéro 09 393 75 85.

www.deloitteprivate.be



facebook.com/deloitteaccountancy



[@DeloitteAcc](https://twitter.com/DeloitteAcc)



linkedin.com/company/deloitte-accountancy

© 2021 Deloitte Accountancy
Designed and produced by the
Creative Studio at Deloitte Belgium

Anvers - Bruxelles - Charleroi -
Courtrai - Gand - Hasselt - Liège -
Louvain - Oostkamp - Zaventem